Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260320-20260320_DELIB3-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six,
Présents	11	le vendredi 20 mars,
Votants	11	Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Claude COLIN, doyen de l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRESENTS : AMOSALA S., BREXEL J., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., LE DOUJET C., MAITRALAIN F., SAMSON J., SIMEON J., TULASNE E.

ABSENTS EXCUSES : CADE A. donne procuration à SAMSON J., ROUXEL R. donne procuration à DANIEL R.-M.

SECRETAIRE : BREXEL J.

20260320 – DELIB3 : ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
- Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11	onze
- bulletins blancs ou nuls :	0	zéro
- suffrages exprimés :	11	onze
- majorité absolue :	6	six

La liste conduite par Stéphanie AMOSALA – Liste B ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé adjoints au Maire :
- AMOSALA Stéphanie
- SIMEON Jérôme
- BREXEL Julie

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Rose-Marie DANIEL

